

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

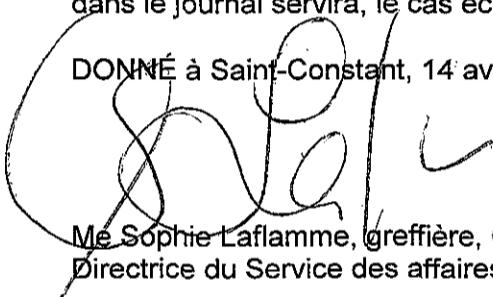
**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Prenez avis que conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015 seront déposés par la trésorière lors de la séance ordinaire du Conseil qui sera tenue le mardi, 10 mai 2016 à 19h30 à la salle du Conseil au 147, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/>. Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, 14 avril 2016.

  
Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA  
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe